

Draguignan : perquisition chez Emile Louis

Le retraité, impliqué dans l'affaire des « disparues de l'Yonne » a été extrait de sa cellule pour assister à une perquisition sous haute protection ordonnée par le juge Guissart dans son ancien appartement d'une cité HLM de Draguignan

Emile Louis est rentré chez lui hier matin, mais sévèrement gardé par des gendarmes, pour les besoins d'une perquisition dirigée par le juge d'instruction Didier Guissart.

Extrait très tôt de la cellule du centre pénitentiaire de Draguignan, où il se trouve en détention provisoire depuis une semaine, l'ancien chauffeur de car de l'Yonne a été conduit sous bonne escorte jusqu'à son domicile de la résidence HLM des Billettes.

Gilet pare-balles et injures

Le juge Guissart et sa greffière, ainsi que les enquêteurs de la section de recherche et de la BR de la gendarmerie de Draguignan, l'attendaient pour mener en sa présence une perquisition de l'appartement qu'il occupait au rez-de-chaussée de l'un des immeubles.

Celle-ci s'est prolongée pendant plus de quatre heures, protégée par un important dispositif de sécurité. Une vingtaine de

gendarmes mobiles bouclaient tous les accès de la petite cité HLM dracénoise. Un filtrage des véhicules était mis en place, seuls les résidents étant autorisés à y pénétrer.

Que cherchait le juge Guissart, jusque dans le garage d'Emile Louis ? Rien n'a filtré du résultat de ces investigations. Mais, à 12 h 45, les gendarmes sortaient de l'appartement les bras chargés de trois cartons de scellés.

Toujours solidement encadré, Emile Louis est sorti sur leurs talons, revêtu d'un gilet pare-balles, abreuvé d'injures au passage par quelques-uns de ses anciens voisins. Placé dans une voiture de gendarmerie aux vitres sombres, il a été raccompagné en convoi jusqu'au centre de détention.

Emile Louis est revenu à Draguignan vendredi 16 février, pour être déféré devant le juge Guissart qui lui a signifié sa mise en examen de plusieurs chefs d'agressions sexuelles, dont certaines aggravées par



Emile Louis est revenu chez lui, avec son avocat et le juge d'instruction, solidement encadré de gendarmes et sous les huées de ses anciens voisins.
(Photo Roland Gal)

des circonstances ayant trait à l'usage de tortures et actes de barbarie ou à la déficience physique ou psychique des vic-

times, perpétrées dans le Var entre 1993 et 1996.

L'instruction ne traîne manifestement pas.



Trois cartons d'objets en relation avec les instructions judiciaires.
(Photo Roland Gal)

Les foyers de handicapés de l'Yonne seront fermés

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a annoncé la fermeture des foyers de jeunes handicapés de l'Yonne, dont le fonctionnement a été mis en cause après l'arrestation du tueur présumé Emile Louis en décembre. Un administrateur provisoire, Claude Lagarrigue, sera nommé à leur tête pour une durée de six mois, le temps de transférer la gestion des

foyers à une « nouvelle structure compétente », a ajouté le ministère.

Ces foyers se sont vu reprocher de n'avoir pas signalé à la justice la disparition de pensionnaires entre 1977 et 1979. Cette décision de fermeture fait suite à une inspection des foyers, qui aurait mis au jour d'autres problèmes, dont la nature sera prochainement précisée.